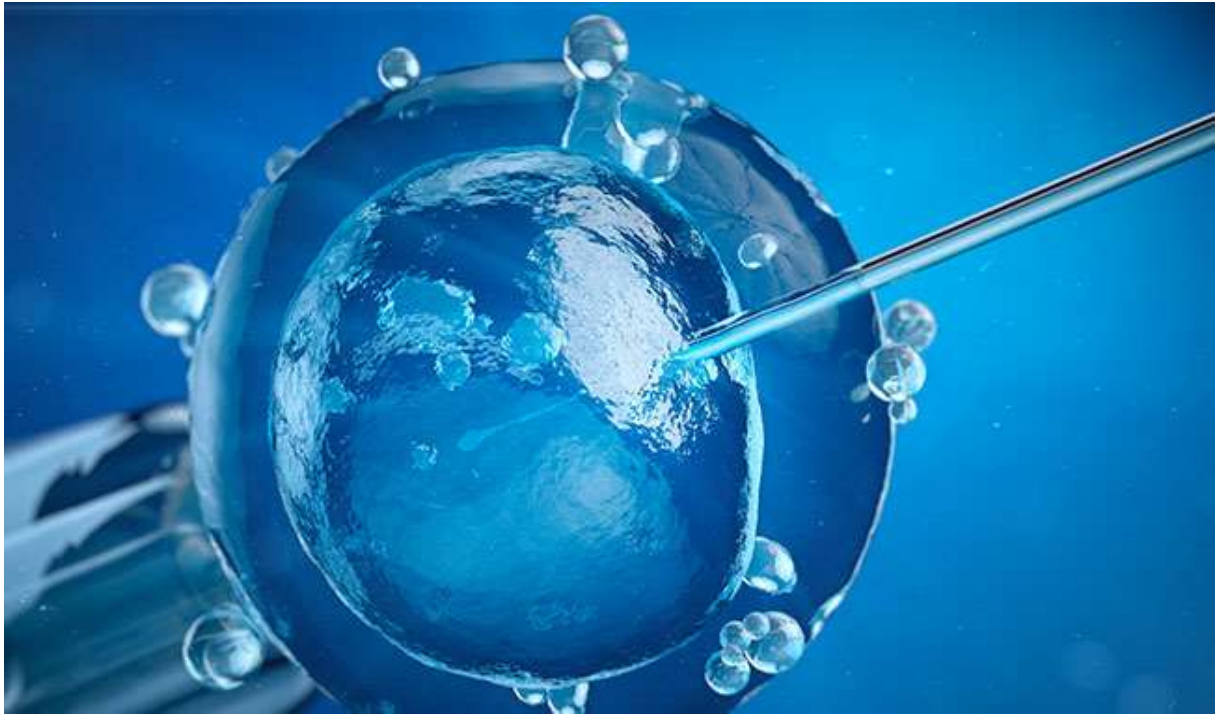


Cinquante nuances de positions sur la PMA

Publié le 05/10/2018 à 10h18 - Modifié le 05/10/2018 à 12h14 **Olivia Elkaim**



Au sein du groupe LREM, à l'Assemblée nationale, chacun a son style pour dire ses interrogations ou ses affirmations sur la PMA ouverte à toutes les femmes, alors que la mission d'information parlementaire sur la bioéthique poursuit ses auditions.

Sur les 309 députés de la majorité présidentielle, ils sont moins d'une dizaine à avoir exprimé des doutes, des questions, voire une franche opposition à l'ouverture de la PMA à toutes les femmes. En septembre, ils étaient une poignée à avoir accepté de poser ensemble en photo. Un mois plus tard, seules Agnès Thill, députée de l'Oise, et Marie Tamarelle-Verhaeghe, députée de l'Eure, se sont réunies devant l'objectif. Les autres, Fiona Lazaar (Val d'Oise), Annie Vidal (Seine-Maritime) et Jean-François Mbaye (Val-de-Marne) ont fait savoir au dernier moment qu'ils n'étaient plus disponibles, quand ils n'avaient pas changé d'avis. « *Je ne peux pas être contre une avancée*

médicale, nous a confié Jean-François Mbaye au téléphone. Même si c'est vrai que se pose la question du remboursement, du seuil d'âge, des critères d'accès, etc. »

Ces tergiversations expriment le malaise qui traverse la majorité parlementaire sur l'extension de la PMA depuis quelques mois. Si nous voulions réunir ces députés en particulier, c'est qu'eux-mêmes, depuis le printemps, s'étaient constitués en un petit groupe de réflexion, communiquant *de visu* et par le biais d'une boucle de messagerie Telegram dédiée aux sujets de bioéthique. Tout a commencé, au premier semestre 2018, lors de la création du groupe d'études sur la fin de vie, présidé par le député de Lyon Jean-Louis Touraine, militant d'une « aide médicalisée à mourir ». D'abord, ces députés ont échangé des réflexions dubitatives sur une légalisation de l'euthanasie. Ils ont ensuite, naturellement, glissé sur l'extension de la PMA à toutes les femmes, alors que les États généraux de la bioéthique battaient leur plein.

La position d'Emmanuel Macron

Depuis la rentrée, les choses ont bougé. L'avis 129 du Comité consultatif national d'éthique (CCNE), rendu public le 25 septembre, a réaffirmé son accord pour une ouverture de la PMA, entérinant la position d'Emmanuel Macron pendant la campagne présidentielle. La mission d'information parlementaire sur la bioéthique poursuit ses auditions entamées mi-juillet, à un rythme de six à huit heures hebdomadaires, jusque début novembre. Tant et si bien que les élus membres de ce petit groupe informel ont tous évolué dans un sens ou un autre.

Ainsi Annie Vidal, qui se dit catholique pratiquante, était-elle, au début, contre cette mesure. « *Mais avec les auditions, je me rends compte que ma position n'est pas faite, confie-t-elle. Notre société a évolué, les familles se recomposent, on ne peut pas se mettre un voile devant les yeux.* » Pour elle, l'extension de la PMA soulève encore des questions majeures : en ce qui concerne les couples de femmes, comment légiférer sur une co-maternité et l'absence de paternité ? Dans le cas des femmes seules, comment accepter l'idée qu'on n'ait plus besoin d'être deux pour faire un enfant ? « *C'est un débat*

dérangeant. Viser un consensus sur ce sujet est utopique, mais viser un accord majoritaire, ce serait bien », résume-t-elle.

Outre les auditions de la mission d'information, depuis l'été, les élus la République en marche (LREM) pro-PMA ont mis une pression maximale. Guillaume Chiche, député des Deux-Sèvres, a même momentanément endossé le brassard de « frondeur » quand, mi-juillet, il a annoncé vouloir déposer une proposition de loi visant à autoriser la PMA pour toutes les femmes. Il a finalement renoncé en indiquant dans un communiqué que sa proposition avait « *conduit à une garantie explicite du porte-parole du gouvernement sur le fait que l'accès à la PMA pour toutes les femmes ferait l'objet d'un texte* » avant la fin de l'année 2018. C'est depuis cette période que le débat s'est particulièrement crispé entre cet élu très engagé et Agnès Thill, violemment opposée à l'extension de la PMA. Ce que regrette Annie Vidal : « *C'est dommage qu'ils se mettent en lumière, donnant à penser qu'il y aurait une fracture totale sur le sujet. Nous voulons créer les conditions d'un débat transpartisan et serein.* »

Des tacles qui font mauvais genre

Depuis quelques semaines, Agnès Thill apparaît même comme une passionaria anti-PMA. Sa position tranchante a provoqué une passe d'armes entre députés LREM. Lors de l'émission C Politique, sur France 5, cette catholique pratiquante, auteure de *Mots de Dieu pour les maux de la vie* (éditions Vie chrétienne), s'était interrogée : « *Nous lançons le plan pauvreté et nous allons créer des femmes seules avec enfants...* » Réaction immédiate sur le réseau Twitter d'Aurélien Taché, député du Val-d'Oise : « *Quand on est progressiste, ce n'est pas en maintenant une discrimination légale qu'on lutte contre la pauvreté @ThillAgnes, mais avec une politique sociale émancipatrice qui facilite l'accès aux modes de gardes et à l'#Emploi, ainsi que nous le faisons !* » La députée a alors reçu le soutien public de François Cormier-Bouligeon, député du Cher : « *Tu n'es peut-être pas le mieux placé, cher Aurélien Taché, pour faire la leçon sur le progressisme au vu de tes positions plus proches du communautarisme que de la laïcité. Agnès Thill défend des positions personnelles et a le mérite de ne pas engager le groupe de la République en marche.* »

C'est un débat dérangent. Viser un consensus sur ce sujet est utopique, mais viser un accord majoritaire, ce serait bien.

- Annie Vidal

Dans une rentrée politique marquée par les couacs et les démissions, et sur un dossier miné pour l'Élysée, ces tacles étalés en place publique font carrément mauvais genre. Les parlementaires du groupe la République en marche étaient plutôt adeptes, jusqu'à présent, des éléments de langage. Les sujets de société semblent faire sauter ce verrou de communication. Mais Agnès Thill est désormais très isolée. Ses collègues ne veulent plus être associés à elle ni, surtout, qu'elle apparaisse comme le porte-voix des anti-PMA du groupe LREM. Elle se retrouve dans un rôle de catho-conservatrice que, pourtant, elle réfute : *« Je ne porte pas de croix, je ne dis jamais que je suis catho, aucun de mes arguments ne se fonde sur ma foi. Mes détracteurs m'ont mise dans cette case parce que c'est pratique, cela discrédite mon propos. »*

Marie Tamarelle-Verhaeghe, elle aussi catholique pratiquante, confirme : *« L'étiquetage catho sur un sujet comme celui-là met un filtre dans l'échange. La réflexion n'est plus crédible de la même façon. »* Et d'ajouter avec une prudence toute macronienne : *« Nous sommes dans le temps où le doute est encore permis. Le jour où le projet de loi sur la bioéthique sera débattu dans l'hémicycle, vous entendrez les différentes tendances au sein du groupe. Il faut que le temps du travail préliminaire soit échu. J'exercerai mon droit de dire : je me suis questionnée, j'ai enrichi ma réflexion au travers des auditions, je me suis laissé convaincre sur certains points, je maintiens ma position sur d'autres. »*

PMA : Le conseil d'État réfute l'argument de l'égalité

Début juillet, la plus haute juridiction administrative a été saisie d'une question prioritaire de constitutionnalité par un couple de lesbiennes. Ces dernières s'étaient vu refuser une demande de PMA par le CHU de Toulouse alors que leur infertilité était médicalement avérée. Pour ce couple, cette *« différence de traitement entre les couples souffrant d'une infertilité médicalement diagnostiquée, selon qu'ils sont de*

même sexe ou de sexe différent » n'est pas justifiée. Les juges ont tranché : « *Le principe d'égalité ne s'oppose ni à ce que le législateur règle de façon différente des situations différentes ni à ce qu'il déroge à l'égalité pour des raisons d'intérêt général.* » Un coup dur pour les partisans de l'extension de la PMA qui mettent en avant l'égalité comme seul argument à cette mesure.